

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 22 mars 2013

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis.

Membre absent excusé : TAROZZI Marie-Jeanne (donne procuration à WELKER Caroline), STENGER Frédéric (donne procuration à MANSUY Joël).

Membres absents : GALLOT Isabelle, RAPIOR Sonia.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) Approbation du compte rendu du 19 février 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 février 2013.

**2) Approbation du compte administratif 2012 de la commune
Budget communal**

Le conseil municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses : 354 325,15 €
total des recettes : 486 771,14 €

excédent de fonctionnement : 132 445,99 €

Section d'investissement

total des dépenses : 162 900,83 €
total des recettes : 280 107,56 €

excédent d'investissement : 117 206,73 €

Résultat de clôture 2012 excédent 249 652,72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal hors de la présence du maire approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le comptable public Eric BRAILLON et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

3) Affectation des résultats.

Budget communal

Le conseil municipal,

- après vote du compte administratif 2012 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2012

excédent de 117 206,73 € en section d'investissement
excédent de 132 445,99 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2012, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :

98 703,71 € au compte 001 en recette d'investissement au BP 2012
425 213,79 € au compte 002 en recette de fonctionnement au BP 2012

4) Approbation du budget primitif 2013

Budget communal

Le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2013.
Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement
dépenses et recettes, il propose de passer au vote.

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 807 778,79 €
- recettes : 807 778,79 €

Section d'investissement

- dépenses : 560 326,79 €
- recettes : 560 326,79 €

5) Impôts locaux : taux d'imposition des trois taxes

Le conseil municipal décide de fixer une hausse de 1 % pour la taxe foncière non-bâti et de 3% pour la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière bâti. Le produit fiscal global prévisionnel total se monte à 101 581 € et se résume comme suit :

| Taxes | Bases 2013 | Taux votés | Produits |
|---------------------|------------|------------|----------|
| D'habitation | 514 200 | 8.49 | 43 656 |
| Foncière (bâti) | 308 300 | 11.97 | 36 904 |
| Foncière (non-bâti) | 14 400 | 145.98 | 21 021 |

6) Approbation du budget primitif 2013

Budget ferme-auberge

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un budget destiné uniquement aux mouvements financiers liés à la ferme-auberge des Buissonnets. Le nom du budget initialement proposé semble être trop long au niveau des caractères. De ce fait, le nom de celui-ci sera « Buissonnets Bourbach-le-Haut ». Il propose à l'assemblée d'examiner pour la première fois les propositions du budget primitif 2013. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2013 est voté à cinq voix et une abstention par les membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 90 168,00 €
- recettes : 90 168,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 555 000,00 €
- recettes : 555 000,00 €

7) Rythmes scolaires.

Monsieur le maire fait référence à la réunion du conseil municipal du 19 février au cours de laquelle ce point figurait à l'ordre du jour. Il donne la parole à Stéphanie Grosdemange, troisième adjointe en charge du dossier. Compte-tenu que la tendance du conseil municipal était plutôt pour un report de la réforme à la rentrée 2014/2015, le conseil municipal décide à l'unanimité ce report. Cette décision sera notifiée à l'Inspectrice d'Académie à Colmar ainsi qu'à l'Inspectrice de l'Education Nationale à Thann.

8) Communications.

Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc des Ballons des Vosges

Sur demande du président du Parc des Ballons, le conseil municipal désigne monsieur le maire comme délégué supplémentaire au sein du syndicat.

Haut-Rhin propre

Comme il est de coutume, l'opération Haut-Rhin propre aura lieu cette année samedi 6 avril. Rendez-vous à 9 h sur le parking de l'école maternelle. A l'issue de la matinée, le verre de l'amitié sera offert.

Opération de nettoyage

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une matinée de nettoyage aura lieu samedi 20 avril au foyer rural à partir de 8 h 30. Un appel est lancé aux membres des différentes associations. Après l'opération, un repas sera pris en commun au restaurant La Framboiseraie.

Référendum du conseil territorial d'Alsace le 7 avril

Le bureau de vote ouvrira ses portes dès 8 h et fermera à 18 h. Une permanence sera assuré pendant la journée par les habitants ainsi que les membres du conseil municipal.

Succession terrains Leiser

Le maire informe l'assemblée que le locataire des terrains communaux situés au lieu-dit « Hundsruck » section 7 parcelle 20 d'une surface de 418 ares 75 ca, souhaite faire valoir ses droits à la retraite. De ce fait, Bruno Leiser fils de l'actuel locataire, sollicite le conseil municipal afin de reprendre la location desdits terrains. Le conseil municipal, après différents échanges, accepte ce changement et indique que les conditions seront identiques à celles acceptées lors du changement de locataire.

9) Divers.

Réseau de gîtes d'étapes en montagne

Le maire soumet à l'équipe municipale l'état récapitulatif émis par l'architecte concernant la restructuration et l'extension de la ferme-auberge. Les rajouts et les retraits sur chaque lot représente pour l'ensemble du marché un taux de dépassement de 1,89 % alors que le contrat du marché prévoit un taux de tolérance de 4 %.

Concernant le lot n° 1 – Gros œuvre – démolition, le maire soumet à l'assemblée un avenant n°1 qui représente des travaux de terrassement supplémentaires ainsi que l'utilisation du brise roche et la création d'une dalle afin de recueillir la citerne à gaz. En tenant compte de ces travaux supplémentaires ainsi que des travaux en moins par rapport au marché initial, l'avenant s'élève à 2870 € HT.

Le Pays Thur Doller a sollicité la commune afin de choisir le logo du réseau de gîtes d'étapes en montagne. Mr le maire nous présente différents type de logo, le conseil municipal opte pour le logo n° 4.

Conseil municipal des enfants

La prochaine réunion de la commission ad hoc aura lieu mercredi 10 avril à 10 h 45. Au courant de l'été, l'abri bus sera rénové par les ouvriers communaux.

Gîte Bergeronnette

Denis Perrez, deuxième adjoint, présente un devis pour le remplacement des fenêtres et volets roulants ainsi que de la porte d'entrée pour un montant de 3 505 € HT. Le conseil municipal accepte ladite proposition. L'adjoint évoque également le départ des locataires du gîte Bergeronnette et Merle. De ce fait, le remboursement de la caution sera versé intégralement aux deux locataires.

Anniversaire grand âge

Mme Elbisser Christiane souhaite remercier l'équipe municipale pour l'attention portée à son égard à l'occasion de son anniversaire.

Verger communal

L'association des arboriculteurs de la vallée de la Doller organise comme par le passé un cours de taille au verger communal qui aura lieu samedi 13 avril à partir de 14 h. A l'issue de celui-ci, la commune offrira le verre de l'amitié.

Faits divers

Le maire évoque le drame qui a eu lieu la nuit du 21 mars en contrebas du ruisseau, sous la ferme du Niederwihl. L'enquête est en cours afin d'éclaircir les zones d'ombres.

Gîtes touristiques communaux des Buissonnets

A compter d'aujourd'hui, les vacanciers des gîtes touristiques communaux des Buissonnets disposeront d'un accès wifi et d'une ligne téléphonique accessible uniquement pour les urgences.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.